

DIRECTION INTERDÉPARTEMENTALE DE LA POLICE AUX FRONTIÈRES LE MESNIL-AMELOT	Référence	FICHE DE POSTE N°14
	RIFSEEP	2
	Code Fiche emploi type	GBF002A
	Statut	Ville <input type="checkbox"/> État <input checked="" type="checkbox"/>
	Catégorie	A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C <input checked="" type="checkbox"/>

FICHE DE POSTE

Gestionnaire budgétaire

SERVICE :

Département administration et finances du Mesnil-Amelot – Cellule budget

TYPE DE CONTRAT : Recrutement par la voie contractuelle de travailleurs en situation de handicap

LOCALISATION ADMINISTRATIVE ET GÉOGRAPHIQUE :

Direction interdépartementale de la police aux frontières – Le Mesnil-Amelot
4, rue de Paris BP 47 – 77990 LE MESNIL-AMELOT

PROFIL REQUIS :

Qualités nécessaires pour l'emploi :

- Savoir travailler en équipe
- Organisation
- Rigueur
- Communication et sens des relations humaines

Compétences requises pour l'emploi :

- Bureautique
- Connaissances budgétaires et comptables de préférence

DESCRIPTION DES FONCTIONS :

- Préparation, suivi et gestion du budget de l'UO 5 PAF Grande Couronne sur le programme 176 : 4 DIDPAF et 4 CRA(s)
- Gestion des budgets de la DIDPAF 77 et des 2 CRAs du Mesnil-Amelot sur le programme 176
- Suivi des expressions de besoin et des service-fait des CRAs sur le programme 303
- Traitement et suivi des frais de mission
- Suivi des dépenses sensibles en collaboration avec la cellule logistique, informatique et le contrôleur de gestion
- Saisie dans le logiciel GIBUS
- Saisie et suivi dans l'application interne de suivi budgétaire
- Utilisation du logiciel CHORUS (restitutions)
- Réalisation de tableaux (Excel / Open Office Calc)

PERSPECTIVES D'ÉVOLUTIONS :

Titularisation possible en qualité de fonctionnaire dans le corps de la catégorie correspondante à l'issue d'une période minimale d'un an.

Possibilité d'évolution de postes dans la carrière.

VOTRE ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL :

Activités et composition du service :

La DIDPAF en résidence au Mesnil-Amelot est composée de 356 agents (1 CCD, 8 CC, 282 CEA, 36 ADS et 29 PATS) répartis entre les 2 CRA, l'unité judiciaire, le secrétariat de direction, l'État-major, la cellule informatique, la cellule moniteurs APP et le département administration et finances

Le département 95 est composé de 22 agents (1 CC – 18 CEA – 1 ADS – 2 ADM)

Le département 78 est composé de 74 agents (1 CC – 61 CEA -8 ADS- 4 ADM)

Le département 91 est composé de 110 agents (1 CC – 89 CEA – 15 ADS – 5 ADM)

Liaisons hiérarchiques :

Le chef de la cellule budget

Le chef du département administration / finances

Le directeur interdépartemental et son adjoint

Liaisons fonctionnelles :

Autres unités du département de l'administration et des finances

SPAF 78, 91 et 95

Chefs de CRA et autres entités de la DID

SGAP de IDF : DOSTL, Bureau de la commande publique, SAI, Plateforme CHORUS, DCPAF

SPÉCIFICITÉS DU POSTE (cadre réservé au service ou à la direction d'emploi) :

Contraintes liées au poste :

- Déplacement vers d'autres sites
- Contact téléphonique
- Emploi à saisie informatique

Contraintes liées au site :

- Poste accessible essentiellement par véhicule (parking sur le site)
- Transports en commun possibles mais le RER B demeure éloigné du site : nécessité de prendre un bus
- Pas de cantine sur le site (mais salle de repos)
- Poste au 1^{er} étage (monte-charge, pas d'ascenseur)

SPÉCIFICITÉS DU POSTE (cadre réservé au SMSC) :

TEXTES APPLICABLES :

La loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, notamment son article 27 ;

Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'État pris pour l'application de l'article 7 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 susvisée ;

Le décret n°94-874 du 7 octobre 1994 modifié fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'État et de ses établissements publics ;

Le décret n°2005-38 du 18 janvier 2005 modifiant le décret n°95-979 du 25 août 1995 d'application de l'article 27 de la loi 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée relatif à certaines modalités de recrutement des handicapés dans la fonction publique de l'État.

PERSONNE À CONTACTER :

Direction des ressources humaines – Bureau du recrutement : 01/53/73/41/35

NOM: _____

PRÉNOM: _____

DATE: _____

SIGNATURE: